



Paris, le 15 mars 2010

**Lettre aux porteurs du Fonds Commun de Placement
JPM STRATEGIE AUDACE**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La société de gestion PRIMONIAL FUNDQUEST, après agrément de l'Autorité des marchés financiers en date du 11/03/2010, vous informe qu'à compter du 24/03/2010, le FCP JPM STRATEGIE AUDACE change de société de gestion.

La société PRIMONIAL FUNDQUEST devient société de gestion de JPM STRATEGIE AUDACE en lieu et place de la société FUNDQUEST. Ce changement intervient entre deux sociétés du même groupe, le groupe BNP Paribas. Ainsi, les rôles de promoteur, de commercialisateur et de gestionnaire financier par délégation de JP MORGAN ASSET MANAGEMENT prendront fin.

A cette occasion, la dénomination du fonds est modifiée et devient **PRIMONIAL STRATEGIE AUDACE**.

Compte tenu de l'adaptation du fonds à la gestion de PRIMONIAL FUNDQUEST nous vous joignons à la présente lettre un tableau comparatif des caractéristiques du FCP JPM STRATEGIE AUDACE avant et après la modification de société de gestion.

Les modifications essentielles, mises en évidence et précisées par le tableau comparatif, concernent les trois rubriques suivantes :

1/ L'objectif de gestion : Nous vous informons que l'objectif de gestion est désormais de réaliser une gestion patrimoniale qui vise une progression du capital sur un horizon d'investissement de 7 ans minimum en investissant principalement dans des OPCVM actions internationales et/ou actions de la zone euro et/ou actions française, alors qu'il visait jusqu'à présent la valorisation du capital à moyen terme en investissant dans des actions internationales.

2/ Indicateur de référence : Aucun indicateur de référence n'était mentionné dans le prospectus du fonds. La performance du FCP pourra désormais être comparée avec l'indice composite suivant : 40% DJ Eurostoxx 50 dividendes réinvestis + 40% MSCI World dividendes réinvestis + 20% EONIA capitalisé OIS.

3/ Stratégie d'investissement : La stratégie mise en œuvre par PRIMONIAL FUNDQUEST repose sur une gestion plus active visant à sélectionner les OPCVM sous-jacents les plus pertinents en se basant sur une double analyse qualitative et quantitative (recherche de critères fondamentaux et de catalyseurs, appréhension de la performance, la régularité et la prudence des fonds) en vue de l'obtention d'une allocation permettant de limiter le risque global du FCP.

- Le degré d'exposition maximum au risque actions sera compris entre 60 et 100% sachant que cette poche « actions » était antérieurement comprise entre 70 et 100%.
- la poche non investie en OPCVM actions sera investie en OPCVM de taux et/ou en OPCVM diversifiés et sera désormais comprise entre 0 et 40% et comportera un risque moins élevé que la part actions afin de réduire le risque global du portefeuille.
- Le fonds pourra investir dans des OPCVM de taux de signatures "high yield" à hauteur de 30 % maximum de l'actif du FCP, ce qui pourra ainsi augmenter le risque de crédit global du FCP dans la mesure où ces titres sont considérés comme spéculatifs, le risque de défaut étant plus élevé que ceux relevant de la catégorie "investment grade" .

PRIMONIAL FUNDQUEST

Société par Actions Simplifiée au capital social de 860 141,80 Euros - immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 491 164 612 et agréée en qualité de société de gestion de portefeuille le 3 août 2006 sous le numéro GP 06 000021.

Siège social : 21 rue de la Banque 75002 Paris – www.primonialfundquest.com



- La possibilité d'investir dans des OPCVM eux-mêmes investis en obligations convertibles et dans des OPCVM intervenant sur les marchés émergents qui n'apparaissait pas dans le prospectus a été précisée avec un degré d'exposition à hauteur respectivement de 25 et 40% maximum de l'actif du FCP ce qui pourra potentiellement augmenter le risque global de l'OPCVM. Pour information, les taux d'exposition étaient de 0 et 21% au 31 décembre 2009.

4/ Profil de risque : Conformément à la stratégie d'investissement, les risques « high yield », obligations convertibles et marchés émergents ont été intégrés. Le risque de fluctuation des taux d'intérêt et le risque lié aux investissements dans des fonds d'investissements étrangers ont été supprimés.

Ces mutations ont été agréés le 11/03/2010 par l'Autorité des Marchés Financiers et entreront en vigueur le 24/03/2010.

Toutes les autres caractéristiques de votre FCP en termes de frais, stratégie et profil de risque restent par ailleurs inchangées.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de demander le rachat de vos parts sans frais à tout moment.

Un exemplaire du prospectus simplifié du FCP PRIMONIAL STRATEGIE AUDACE est à votre disposition auprès de PRIMONIAL FUNDQUEST – 21 rue de la Banque – 75002 Paris.

Le prospectus complet du FCP PRIMONIAL STRATEGIE AUDACE est adressé dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de PRIMONIAL FUNDQUEST situés au 21 rue de la Banque - 75002 à Paris.

Votre Conseiller se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision supplémentaire. En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Myriam Goujjane
Directeur Général de Primonial FundQuest



PROSPECTUS : TABLEAU COMPARATIF

Présentation succincte

	Avant	Après
Code Isin	FR0000443996	FR0000443996
Dénomination	JPM STRATEGIE AUDACE	PRIMONIAL STRATEGIE AUDACE
Forme Juridique	Fonds Commun de Placement de droit français	Fonds Commun de Placement de droit français
Compartiments	non	non
Nourricier	non	non
Promoteur	JPMorgan Asset Management (Europe) S.A.R.L. Succursale de Paris	_____
Société de gestion	FUNDQUEST	PRIMONIAL FUNDQUEST
Déléataire de la gestion financière	JP Morgan Asset Management (UK) Limited	_____
Déléataire de la gestion comptable	BNP PARIBAS FUND SERVICES France S.A.S	BNP PARIBAS FUND SERVICES France S.A.S
Dépositaire	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Commissaire aux comptes	PRICE WATERHOUSE COOPERS	PRICE WATERHOUSE COOPERS
Commercialisateur	JPMorgan Asset Management (Europe) S.A.R.L. Succursale de Paris	PRIMONIAL FUNDQUEST

Objectif de gestion

Avant	Après
L'objectif du fonds est de valoriser le capital à moyen terme en investissant dans des actions internationales. Le fonds sera exposé dans sa totalité aux marchés actions mais pourra partiellement se couvrir contre les risques de baisse en utilisant de la liquidité et/ou des produits dérivés.	L'objectif du fonds est de réaliser une gestion patrimoniale qui vise une progression du capital sur un horizon d'investissement de 7 ans minimum en investissant principalement dans des OPCVM actions internationales et/ou actions de la zone euro et/ou actions française. Le fonds sera exposé aux marchés actions mais pourra partiellement se couvrir contre les risques de baisse en utilisant de la liquidité et/ou des produits dérivés.

Indicateur de référence

Avant	Après
Le gérant prend ses décisions d'investissement sans contrainte géographique ou de marché afin d'atteindre les objectifs du fonds. Ainsi, il n'y a pas d'indice de référence qui reflète totalement la composition ou les objectifs du fonds. Le fonds cherche à produire une performance médiane supérieure à celle d'un groupe de fonds de catégorie actions internationales et dont les objectifs et les profils de risques sont similaires.	<p>La réalisation de l'objectif de gestion du FCP n'est pas corrélée à un indicateur de référence ni en valeur relative ni dans le temps. Cependant, la performance du FCP peut être comparée a posteriori avec celle de l'indice composite suivant : 40% DJ Eurostoxx 50 dividendes réinvestis + 40% MSCI World dividendes réinvestis + 20% EONIA capitalisé OIS. Elle pourra s'écarter de cet indice composite tant à la hausse qu'à la baisse.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'indice « Dow Jones Euro Stoxx 50 » regroupe les 50 valeurs de la zone Euro qui ont la plus forte capitalisation flottante par secteur d'activité. Il est libellé en euro, calculé sur la base des cours de clôture des valeurs le composant avec un réinvestissement des dividendes nets et sa zone géographique de référence est l'Europe. • L'indice « MSCI World » regroupe les valeurs de l'indice mondial qui ont la plus forte capitalisation flottante par secteur d'activité. Il est libellé en euro, calculé sur la base des cours de clôture des valeurs le composant avec un réinvestissement des dividendes nets. • L'EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone Euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne. L'indice est consultable sur le site Internet : www.euribor.org

PRIMONIAL FUNDQUEST

Société par Actions Simplifiée au capital social de 860 141,80 Euros - immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 491 164 612 et agréée en qualité de société de gestion de portefeuille le 3 août 2006 sous le numéro GP 06 000021.

Siège social : 21 rue de la Banque 75002 Paris – www.primonialfundquest.com



Stratégie d'investissement

Avant	Après
<p>Dans un univers d'investissement large, l'allocation d'actif dynamique et la sélection rigoureuse de ses OPCVM doivent permettre au fonds d'atteindre son objectif de gestion. La gestion est discrétionnaire.</p> <p>L'OPCVM est classé «Actions internationales». Sa stratégie d'investissement est la suivante : Le fonds JPM Stratégie Audace est géré en utilisant une structure de fonds de fonds. Ce fonds est très diversifié puisqu'il investit dans un panel de fonds investi sur différentes zones géographiques, avec des processus d'investissement différents.</p> <p>JPMorgan Asset Management possède une large variété de processus d'investissement qui sont utilisés pour optimiser les opportunités de placement dans chaque région et classe d'actifs. Ces différents processus d'investissement sont relativement peu corrélés ce qui implique que, certains fonctionnent mieux que d'autres dans certaines conditions de marché. Le portefeuille vise à tirer avantage de ces risques et de ces écarts de rendements.</p> <p>L'approche du fonds de fonds combine l'investissement dans les meilleures actions de chaque région et stratégies obligataires grâce au panel des fonds JPM sous-jacents. Ceci est complété par une allocation dynamique d'actifs.</p>	<p>Dans un univers d'investissement large, l'allocation d'actif dynamique et la sélection rigoureuse de ses OPCVM doivent permettre au fonds d'atteindre son objectif de gestion. La gestion est discrétionnaire.</p> <p>L'OPCVM est classé «Actions internationales». Sa stratégie d'investissement est la suivante : Le fonds Primonial Stratégie Audace est géré en utilisant une structure de fonds de fonds. Ce fonds est très diversifié puisqu'il investit dans un panel de fonds investi sur différentes zones géographiques, avec des processus d'investissement différents.</p> <p>Le Fonds est un fonds actions internationales qui sélectionne des OPCVM sur toutes classes d'actifs en se basant sur une analyse approfondie de leur processus d'investissement et de leur risque.</p> <p>L'objectif est de sélectionner les meilleures gestions en recoupant deux approches complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une approche qualitative (recherche de critères fondamentaux et de catalyseurs), - une approche quantitative (outil élaboré permettant de juger la performance, la régularité, la prudence des fonds). <p>L'approche du fonds de fonds combine l'investissement dans les meilleures opportunités de chaque région notamment grâce au panel des fonds JPM sous-jacents. Ceci est complété par une allocation dynamique d'actifs.</p>
<p>Afin d'atteindre son objectif de gestion et dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions :</p> <p>d'OPCVM de droit français ou étrangers conformes à la directive 85/611/CEE du 20 décembre 1985 investissant moins de 10% de leurs actifs en OPCVM,</p> <p>de trakers de droit français ou européen conformes à la directive, investissant moins de 10% en OPCVM ou fonds d'investissement.</p>	<p>Afin d'atteindre son objectif de gestion et dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions :</p> <p>d'OPCVM de droit français ou étranger conformes à la directive 85/611/CEE du 20 décembre 1985 investissant moins de 10% de leurs actifs en OPCVM,</p> <p>de trakers de droit français ou européen conformes à la directive, investissant moins de 10% en OPCVM ou fonds d'investissement.</p>
<p>La stratégie d'investissement s'appuie principalement sur une allocation dynamique entre les marchés financiers, ainsi qu'une diversification entre les expositions directionnelles sur les marchés (dites « Beta »), et la recherche de valeur relative provenant de la capacité d'OPCVM à sur-performer leur marché sous-jacent (dites « Alpha »). Les décisions d'investissement sont régulièrement réexaminées en fonction de l'évolution de ces facteurs par l'équipe de Gestion.</p> <p>En effet, le Comité d'allocation de JP Morgan détermine en fonction, du scénario économique, l'allocation d'actifs du Fonds parmi les OPCVM offrant les meilleures opportunités (par zone géographiques, segment de marché et par processus de gestion).</p> <p>A ce titre le portefeuille aura la possibilité d'être investi en OPCVM de tous secteurs, toutes catégories et toutes tailles de capitalisation. Dans un second temps, une partie importante du portefeuille fera l'objet d'une couverture du risque de marché actions (Beta) par des ventes de contrats à terme et des opérations de change à terme. Enfin, une optimisation de la diversification sera mise en place par utilisation de contrats à terme, afin de réduire le risque ex-ante du portefeuille par une exposition sur des classes d'actifs offrant une diversification (autres zones géographiques, obligations).</p> <p>Les OPCVM sous-jacents seront principalement des OPCVM du groupe JP Morgan Asset Management.</p> <p>Le degré d'exposition du portefeuille au risque actions sera compris entre 70% et 100%.</p> <p>Le gérant aura la possibilité de prendre des positions pour couvrir le</p>	<p>A ce titre le portefeuille aura la possibilité d'être investi en OPCVM de tous secteurs, toutes catégories et toutes tailles de capitalisation. Le Fonds pourra donc détenir des OPCVM libellés dans une devise autre que l'euro.</p> <p>Les OPCVM sous-jacents seront majoritairement des OPCVM du groupe JP Morgan Asset Management.</p> <p>Le degré d'exposition du portefeuille au risque actions sera compris entre 60% et 100%.</p> <p>La poche non investie en OPCVM actions sera investie en OPCVM de taux et/ou en OPCVM diversifiés pouvant mettre en œuvre, entre autres, des stratégies d'arbitrage ou investir dans des obligations convertibles. Cette poche, comprise entre 0 % et 40%, comportera un risque moins élevé que la part actions afin de réduire le risque global du portefeuille. L'univers d'investissement s'étend sur toutes les zones géographiques et sans restriction de notation de crédit minimale pour les OPCVM de taux.</p> <p>Néanmoins, le gérant veillera, à ce que les OPCVM de taux sélectionnés investis en signatures "high yield grade" ne dépassent pas 30 % de l'actif du FCP. En conséquence, l'exposition du Fonds aux produits de taux High Yield ne dépassera pas 30%.</p> <p>Le gérant aura la possibilité de prendre des positions pour couvrir le portefeuille contre le risque de change. Il ne cherche pas à surexposer son portefeuille via les instruments dérivés. Les engagements liés à ces opérations ne sont pas supérieurs à la valeur de marché des actifs couverts.</p> <p>Les OPCVM mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par BNP</p>

PRIMONIAL FUNDQUEST

Société par Actions Simplifiée au capital social de 860 141,80 Euros - immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 491 164 612 et agréée en qualité de société de gestion de portefeuille le 3 août 2006 sous le numéro GP 06 000021.

Siège social : 21 rue de la Banque 75002 Paris – www.primonialfundquest.com



portefeuille contre le risque de change en euros. Il ne cherche pas à surexposer son portefeuille via les instruments dérivés. Les engagements liés à ces opérations ne sont pas supérieurs à la valeur de marché des actifs couverts.	Paribas Asset Management ou des sociétés qui lui sont liées.
--	--

Investissements complémentaires

Avant	Après
<p>Le gérant a la possibilité de prendre des positions pour couvrir le portefeuille contre les risques d'actions et titres assimilés et/ou d'indices et/ou de change et/ou pour compléter son exposition au marché des actions.</p> <p>L'OPCVM peut intervenir sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement).</p> <p>Sur ces marchés, l'OPCVM peut recourir aux instruments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrats à terme sur indice, sur actions et titres assimilés, de devises, - options sur indices, sur actions et titres assimilés, de change, - achats / ventes de devises à terme, - caps et floors, - swaps actions, - futures. <p>La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net de l'OPCVM.</p> <p>Pour les besoins de sa trésorerie, le fonds peut investir, dans la limite maximale de 30% de l'actif net, sur des instruments du marché monétaire à faible sensibilité et de notation « investment grade » principalement par l'intermédiaire exclusif d'OPCVM.</p>	<p>Le gérant a la possibilité de prendre des positions pour couvrir le portefeuille contre les risques d'actions et titres assimilés et/ou d'indices et/ou de change et/ou pour compléter son exposition au marché des actions.</p> <p>L'OPCVM peut intervenir sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement).</p> <p>Sur ces marchés, l'OPCVM peut recourir aux instruments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrats à terme (futures) sur indice, sur actions et titres assimilés, de devises, - options sur indices, sur actions et titres assimilés, de change, - achats / ventes de devises à terme, <p>La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net de l'OPCVM.</p>
Enfin, dans le cadre de son fonctionnement normal, l'OPCVM peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net.	Enfin, dans le cadre de la gestion des souscriptions et des rachats et/ou dans le cadre de décalage de date de règlement livraison, l'OPCVM peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net.

Profil de risque

Avant	Après
<p>A titre principal :</p> <p>Risque actions : Le fonds peut être exposé à un risque de baisse des OPCVM actions détenus en portefeuille ; les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds ; en outre sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser rapidement et fortement. Le degré d'exposition au risque actions est au minimum de 70%.</p> <p>Risque de concentration : en l'absence de contrainte de gestion, le Fonds peut être concentré sur une zone géographique, une taille de capitalisation ou un secteur d'activité. en cas d'évolution défavorable, la valeur liquidative du Fonds peut baisser plus fortement que les marchés actions.</p> <p>Risque de change : le risque de change correspond au risque de perte en capital lorsqu'un investissement est réalisé dans une</p>	<p>A titre principal :</p> <p>Risque de perte en capital : le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection ; il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.</p> <p>Risque actions : Le fonds peut être exposé à un risque de baisse des OPCVM actions détenus en portefeuille ; les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds ; en outre sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser rapidement et fortement. Le degré d'exposition au risque actions est au minimum de 60%.</p> <p>Risque de crédit : le risque crédit est lié au risque de dégradation de la notation d'un émetteur dont la situation peut se détériorer. Par conséquent, la valeur liquidative du FCP peut baisser.</p> <p>Risque « high yield » : Il existe également un risque « high yield »</p>

PRIMONIAL FUNDQUEST

Société par Actions Simplifiée au capital social de 860 141,80 Euros - immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 491 164 612 et agréée en qualité de société de gestion de portefeuille le 3 août 2006 sous le numéro GP 06 000021.

Siège social : 21 rue de la Banque 75002 Paris – www.primonialfundquest.com



monnaie « hors euro » et que celle-ci se déprécie face à l'euro sur le marché des changes. Le Fonds peut être investi en titres libellés dans des devises autres que l'euro, à savoir toutes les devises de pays non membres de la Communauté européenne et à titre accessoire, les devises de pays ressortissants de la Communauté européenne. Les fluctuations des taux de change peuvent affecter la valeur des parts du Fonds, d'où il peut résulter une baisse de leur valeur liquidative.

Risque de gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire appliqué au FCP repose sur la sélection des OPCVM. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les OPCVM les plus performants. La performance du FCP peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du FCP peut en outre avoir une performance négative.

A titre accessoire :

Risque lié aux investissements dans des fonds d'investissements étrangers : Les fonds d'investissements dans lesquels le FCP investit ne présentent pas le même degré de sécurité, de transparence et de liquidité que les OPCVM français ou conformes à la directive 85/611/CEE. La position exposée à ce risque sera comprise entre 0 et 10% de la taille du Fonds.

de fluctuation des taux d'intérêt : l'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du fonds. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM une variation de 1% des taux d'intérêt. En cas de matérialisation du risque, la valeur des actifs des OPCVM dans lesquels le FCP investit baisse si les taux d'intérêts augmentent, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds. Le FCP est classé Actions Internationale. L'exposition au risque de fluctuation des taux d'intérêt quand elle existe portera sur un pourcentage compris entre 0 et 10% de la taille du FCP.

risque de contrepartie : Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments à terme, de gré à gré.

du fait que le Fonds sera amené à investir dans des OPCVM de taux investis en signatures "high yield grade". Ces titres ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque marchés émergents : Les risques de marché et de crédit sont amplifiés par les investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. Le degré d'exposition au risque marchés émergents sera au maximum de 40%.

Risque de taux : Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité. En période de forte hausse (en cas de sensibilité positive) ou de forte baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser de manière importante.

Risque de concentration : en l'absence de contrainte de gestion, le Fonds peut être concentré sur une zone géographique, une taille de capitalisation ou un secteur d'activité. En cas d'évolution défavorable, la valeur liquidative du Fonds peut baisser plus fortement que les marchés actions.

Risque obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix des dérivés intégrés dans le Fonds. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds. Le degré d'exposition au risque obligations convertibles sera au maximum de 25%.

Risque de change : le risque de change correspond au risque de perte en capital lorsqu'un investissement est réalisé dans une monnaie « hors euro » et que celle-ci se déprécie face à l'euro sur le marché des changes. Le Fonds peut être investi en titres libellés dans des devises autres que l'euro, à savoir toutes les devises de pays non membres de la Communauté européenne et les devises de pays ressortissants de la Communauté européenne. Les fluctuations des taux de change peuvent affecter la valeur des parts du Fonds, d'où il peut résulter une baisse de leur valeur liquidative.

Risque de gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire appliqué au FCP repose sur la sélection des OPCVM. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les OPCVM les plus performants. La performance du FCP peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du FCP peut en outre avoir une performance négative.

A titre accessoire : risque de contrepartie : Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments à terme, de gré à gré.